



N°100
Septembre 2014

Lettre d'information de l'Antenne de la CTC à Bruxelles

SOMMAIRE

BREVES p.3 à 7

☆ **Affaires maritimes et Pêche**
[FEP 2007-2013 : mauvais résultats pour l'Aquaculture](#)

☆ **Agriculture**
[Nouveau programme d'aide pour les fruits et légumes périssables](#)

☆ **Education et Culture**
[Publication d'une étude d'impact sur Erasmus](#)

[Renforcement de l'aide de l'UE en faveur du patrimoine culturel](#)

☆ **Emploi et Affaires sociales**
[FEAD : adoption du programme français](#)

[Lancement du réseau des services publics de l'emploi](#)

☆ **Energie**
[Proposition d'un objectif d'efficacité à 30% pour 2030](#)

☆ **Entreprises**
[COSME : accord entre la CE et le FEI pour stimuler les possibilités de financement des PME](#)

☆ **Politique de cohésion**
[Programmation 2014-2020](#)
[Le FEDER sous-utilisé pour financer des projets dans le cadre de la biodiversité](#)
[Nouveau Président de la CRPM](#)

☆ **Recherche et innovation**
[Les Etats membres appelés à prendre des mesures pour la pleine réalisation du marché unique de la recherche](#)
[Nouvelle initiative pilote « Voie express pour l'innovation » et de 5 prix récompensant l'innovation](#)

Agenda p.8

Appels d'Offres p.9 à 10

Offres de partenariat p.11

Consultations p.12

Bibliothèque p.13 à 16

CONTACT

Antenne de la CTC
36 rue Breydel
B- 1040 Bruxelles
Email : ctc.bruxelles@skynet.be

A LA UNE

La prochaine « Commission Juncker »

M. Jean-Claude JUNCKER président élu de la Commission européenne par le Parlement européen le 15 juillet avec 422 voix pour, 250 contre et 47 abstentions, a présenté le 10 septembre dernier la nouvelle structure de la prochaine Commission européenne ainsi que sa future équipe.

Pour mémoire, les commissaires sont désignés par les États membres « *en raison de leur compétence générale et de leur engagement européen et parmi des personnalités offrant toutes garanties d'indépendance* ». Sur cette base, le Président élu a présenté une nouvelle organisation de l'exécutif organisée sous forme de clusters, avec une équipe resserrée de 7 vice-présidents (Haute représentante y compris) aux compétences transversales.

Le premier vice-président, M. TIMMERMANS, sera chargé de la coordination et de la cohérence des politiques, et plus particulièrement de la meilleure gouvernance.

A la tête des grandes priorités (Union de l'énergie - Emploi, Croissance, Investissements, Compétitivité - Euro et dialogue social - Marché unique numérique), les vice-présidents travailleront en étroite collaboration avec les commissaires : en pratique, les commissaires devront d'abord obtenir l'accord de leur vice-Président référant avant de mettre à l'ordre du jour du Collège leurs dossiers (*Voir pages suivantes les équipes de projet et la répartition des portefeuilles*).

Dans son ensemble, la Commission proposée par M. JUNCKER comprend 5 anciens premiers ministres, 4 vice-premiers ministres, 19 anciens ministres, 7 commissaires sortants, 8 anciens membres du Parlement européen. Un tiers des membres de la nouvelle Commission (9 sur 28), dont le président élu, ont fait campagne lors des dernières élections européennes. Enfin, aux termes d'intenses, longues et difficiles négociations, la Commission Juncker comprend 9 femmes et 19 hommes ; 3 des 7 vice-présidents étant des femmes.

Avec cette nouvelle organisation du collège européen, l'objectif principal de Jean-Claude Juncker est d'avoir une commission plus politique et plus ambitieuse.

Les prochaines étapes sont les auditions des commissaires désignés par les commissions parlementaires compétentes (du 29 septembre au 7 octobre 2014), le vote d'approbation du Parlement européen (le 22 octobre 2014), puis la nomination officielle par le Conseil européen. Selon toutes réserves, la future commission entrera en fonction le 1er novembre 2014.

Plus d'infos : <http://ec.europa.eu/about/juncker-commission>

Discours du Président-élu de la Commission européenne, Jean-Claude JUNCKER, le 10 septembre 2014 « La bonne équipe pour le changement »
http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-14-585_fr.htm

Suivre le président élu sur Twitter: @JunckerEU ; #TeamJunckerEU

La nouvelle organisation de la prochaine Commission

7 Vice-présidents

- 1er Vice-président : Frans TIMMERMANS (Pays-Bas)
- Numérique : Andrus ANSIP (Estonie)
- Énergie : Alenka BRATUSEK (Slovénie)
- Euro : Valdis DOMBROVSKIS (Lettonie)
- Budget : Kristalina GEOGERVIA (Bulgarie)
- Croissance : Jyrki KATAINEN (Finlande),
- Affaires étrangères : Federica MOGHERINI (Italie)

Les commissaires

- Politique régionale : Corina CRETU (Roumanie)
- Justice : Vera JOUROVA (République tchèque)
- Commerce : Cecilia MALMSTROM (Suède)
- Concurrence : Margrethe VESTAGER (Danemark)
- Energie et changement climatique : Miguel Arias CANETE (Espagne)
- Services financiers : Jonathan HILL (Grande-Bretagne)
- Education : Tibor NAVRACSICS (Hongrie)
- Action humanitaire : Chrystos STYLIANIDES (Chypre)
- Migration, droit et affaires intérieures : Dimitris AVRAMOPOULOS (Grèce)
- Agriculture : Phil HOGAN (Irlande)
- Numérique : Günther OETTINGER (Allemagne)
- Marché intérieur : Elzbieta BIEKOWSKA (Pologne)
- Emploi et affaires sociales : Marianne THYSSEN (Belgique)
- Recherche : Carlos MOEDAS (Portugal)
- Affaires maritimes et pêche : Karmenu VELLA (Malte)
- Coopération : Neven MIMICA (Croatie)
- Économie et affaires monétaires : Pierre MOSCOVICI (France)
- Transports : Maros SEFCOVIC (Slovaquie)
- Politique de voisinage : Johannes HAHN (Autriche)
- Santé et sécurité alimentaire : Vyentis ANDRIUKAITIS (Lituanie).

AFFAIRES MARITIMES ET PECHE

FEP 2007-2013 : mauvais résultats pour l'Aquaculture

La Cour des Comptes européenne vient de publier un rapport qui épingle l'efficacité de l'aide accordée à l'aquaculture, dans le cadre du Fonds européen pour la Pêche 2007-2013 (Voir rubrique « [Bibliothèque](#) »). Cet audit a été réalisé auprès des services de la Commission et dans 6 États membres (Espagne, France, Italie, Pologne, Portugal et Roumanie) qui représentent plus de 50% de la production aquacole de l'UE et absorbent plus de 50% des aides octroyées par le FEP.

La Cour estime en particulier que, au niveau de l'UE, la conception et le suivi des mesures d'aide au développement durable de l'aquaculture n'étaient pas satisfaisants et qu'au niveau des États membres les mesures d'aide au développement durable de l'agriculture n'ont pas été bien mises en œuvre. Dans ses recommandations, la Cour demande à la Commission de mieux vérifier si les PO des États membres répondent bien aux objectifs de développement durable de l'aquaculture, s'ils sont réalistes et appropriés et si l'aide prévue est bien ciblée. Aux États membres, la Cour recommande d'élaborer et d'appliquer des stratégies nationales et une planification spatiale cohérente, de simplifier les procédures administratives, de s'assurer que le financement public est donné à des projets bien ciblés et, enfin, de suivre plus attentivement les résultats des projets.

AGRICULTURE

Nouveau programme d'aide pour les fruits et légumes périssables

La Commission européenne a suspendu cet été les mesures d'urgence de soutien au marché des fruits et légumes périssables prises à la suite de l'embargo russe sur l'importation de certains produits agricoles de l'UE. Ces mesures, dont l'enveloppe atteignait 125 millions d'€ (avec un plafond à 82 millions d'€ pour les pommes et les poires et à 43 millions d'€ pour les autres fruits et légumes), avaient pour objectif de financer le retrait, à des fins de distribution gratuite ou pour d'autres destinations, la récolte en vert et la non-récolte des fruits et de légumes périssables les plus directement touchés par les mesures russes. L'intérêt des secteurs concernés a été tel que les plafonds ont été très rapidement atteints et que la mesure a dû être suspendue en attendant une nouvelle décision de la Commission. C'est chose faite depuis le 29 septembre dernier, et le budget prévu pour ces nouvelles mesures sera de 165 millions d'€. Le nouveau programme sera plus ciblé que le précédent et concernera 4 groupes de production : les pommes et poires, les agrumes (oranges, clémentines, mandarines), les légumes (tomates, carottes, poivrons, concombre et cornichons) et les autres fruits (kiwis, prunes, raisins de table). Les volumes pouvant être retirés du marché ont été attribués pour chaque groupe à chaque État membre exportateurs. Le volume attribué à la France est de 31.050 tonnes.

Publication d'une étude d'impact sur Erasmus

La Commission européenne vient de publier une nouvelle étude d'impact sur Erasmus, le programme d'échange d'étudiants, qui analyse les réponses de près de 80.000 répondants, dont des étudiants et des entreprises, basés dans 34 Etats (voir rubrique « [Bibliothèque](#) »).

La conclusion de cette étude est que le programme Erasmus favorise l'employabilité et la mobilité professionnelle des jeunes. En effet, les « étudiants Erasmus » risquent 2 fois moins de devenir chômeurs de longue durée par rapport à ceux qui n'ont pas étudié ni suivi de formation à l'étranger, et 5 ans après l'obtention de leur diplôme, leur taux de chômage est inférieur de 23%.

En plus des études, le programme Erasmus finance des stages à l'étranger. Concernant ces derniers, le rapport révèle que plus d'1 « stagiaire Erasmus » sur 3 se voit offrir un poste dans son entreprise d'accueil. Les « stagiaires Erasmus » ont aussi davantage d'esprit d'entreprise que ceux qui restent dans leur pays d'origine. En effet, ils sont 1 sur 10 à avoir créé leur propre entreprise et 3 sur 4 à envisager de le faire. Généralement, ils bénéficient également d'une progression de carrière plus rapide puisque les employés possédant une expérience internationale se voient attribuer davantage de responsabilités professionnelles.

Mais Erasmus n'a pas uniquement des effets sur l'emploi des jeunes, il élargit aussi leur horizon et leur procure des liens sociaux. Ainsi, 40 % des bénéficiaires du programme ont changé de pays de résidence ou de pays de travail au moins 1 fois depuis l'obtention de leur diplôme, soit presque 2 fois plus que ceux qui n'ont pas été à l'étranger pendant leurs études. Concernant l'aspect de la vie personnelle des anciens « étudiants Erasmus », il ressort de l'étude qu'ils sont plus enclins à former des couples transnationaux (33%) que les étudiants restés dans leur pays (13%). Selon les estimations de la Commission, environ 1 million de bébés sont vraisemblablement nés de couples Erasmus depuis 1987.

Les résultats de cette étude confortent la Commission dans sa volonté d'œuvrer pour offrir aux étudiants davantage de possibilités d'acquérir des compétences en étudiant ou en se formant à l'étranger. L'UE s'est en effet fixé comme objectif de porter la mobilité des étudiants à 20% au moins d'ici 2020.

Plus d'infos : http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/news/index_fr.htm

Renforcement de l'aide de l'UE en faveur du patrimoine culturel

Selon une communication de la Commission européenne (voir rubrique « [Bibliothèque](#) »), les organisations actives dans le domaine du patrimoine culturel doivent saisir les possibilités offertes par les politiques et les programmes de financement de l'UE. Dans ce document, la Commission affirme que le secteur est à la croisée des chemins entre réduction des budgets publics, baisse de la participation aux activités culturelles traditionnelles et diversification des publics potentiels sur fond d'urbanisation, de mondialisation et d'évolution technologique. Toutefois, elle souligne aussi les possibilités, qui s'offrent aux États membres et aux parties prenantes, de coopérer plus étroitement au-delà des frontières pour que le patrimoine culturel contribue davantage à une croissance et à des emplois plus durables.

La communication vise à aider les États membres et les parties prenantes à tirer le meilleur parti des instruments de l'UE et de l'aide importante qu'ils proposent en faveur du patrimoine, à évoluer vers une approche plus intégrée au niveau national et européen et, enfin, à faire de l'Europe un laboratoire d'innovation axée sur le patrimoine.

La Commission préconise ainsi un renforcement de la coopération au niveau de l'UE en vue d'échanger des idées et des bonnes pratiques. Elle se félicite également de l'approche adoptée par l'UE dans la directive sur l'évaluation des incidences sur l'environnement, qui exige d'examiner l'incidence des projets sur le patrimoine culturel, et dans le règlement général d'exemption par catégorie, qui autorise les aides d'État à ce secteur, et recommande l'adoption d'une approche similaire pour soutenir le patrimoine dans le cadre, plus général, de l'élaboration des politiques aux niveaux européen, national et régional.

Pour la période 2007-2013, le patrimoine culturel a bénéficié d'une aide financière importante de l'UE, dont 3,2 milliards d'€ au titre du FEDER, dont 1,2 milliard ont été alloués au patrimoine rural et 100 millions d'€ à la recherche dans le domaine du patrimoine. La Commission estime que les investissements devraient être plus élevés durant la période 2014-2020, en recourant, par exemple, aux Fonds structurels et d'investissement européens (351 milliards d'€ au total pour la politique régionale) et aux programmes dans le domaine de la culture (« Europe Creative » : 1,5 milliards d'€ pour les industries culturelles et créatives) et de la recherche et de l'innovation (« Horizon 2020 » : 80 milliards d'€ pour la recherche).

De nombreux domaines liés au patrimoine culturel, tels que le développement local et régional, l'éducation, le soutien aux PME et le tourisme, pourraient également bénéficier d'interventions et de financements importants.

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

FEAD : adoption du programme français

La Commission européenne a récemment approuvé le programme opérationnel français qui s'appuiera sur le nouveau Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD). Ce programme – le premier adopté par la Commission européenne - bénéficiera de 499 millions d'€ pour la période 2014-2020 afin de financer la fourniture d'aide alimentaire aux plus démunis. Le programme français financera l'achat, le stockage et le transport des denrées alimentaires distribuées aux personnes les plus démunies. Les organismes partenaires habilités, notamment la Croix-Rouge, les Restos du Cœur, Caritas, se chargeront de ces tâches et proposeront également aux bénéficiaires des mesures d'accompagnement visant à enclencher une dynamique de sortie de crise pour ces personnes.

Plus d'info : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1089&langId=fr>

Lancement du réseau des services publics de l'emploi

La Commission européenne a récemment lancé le réseau des services publics de l'emploi, qui est une nouvelle structure de coopération permettant aux États membres de coordonner plus étroitement leurs politiques et leurs actions de lutte contre le chômage et de renforcer le cadre de gouvernance économique européen.

La modernisation du soutien offert aux jeunes par les services publics de l'emploi des États membres est cruciale pour la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, une réforme ambitieuse menée à l'échelle européenne qui vise à aider tous les chômeurs de moins de 25 ans à trouver un emploi.

Un conseil d'administration des services publics de l'emploi, composé de membres du personnel d'encadrement des services publics de l'emploi désignés par chaque État membre et la Commission, gère et oriente les activités du réseau. Il confère ainsi un caractère formel à l'actuel groupe consultatif informel des chefs des services publics de l'emploi, devrait fonctionner au minimum jusqu'au 31 décembre 2020. Un secrétariat chargé de faciliter les travaux du nouveau réseau a été institué par la Commission européenne. Ce dernier a pour mission de garantir le bon fonctionnement du réseau et la pertinence des politiques.

Cette nouvelle structure permettra d'évaluer les performances des services publics de l'emploi par rapport à des valeurs de référence pertinentes, de recenser les bonnes pratiques et d'améliorer la coopération, que ce soit par les échanges de connaissances ou les programmes d'assistance par des pairs. Le réseau aidera aussi les États membres à mieux appliquer les recommandations « Pays » émises par le Conseil dans le cadre du Semestre européen concernant les services publics de l'emploi.

Toutefois, la décision créant cet organe laisse subsister un doute quant au caractère contraignant ou non de la participation des États membres.

Plus d'infos : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=105&langId=fr>

ENERGIE

Proposition d'un objectif d'efficacité à 30% pour 2030

Dans une communication qu'elle a récemment adoptée, la Commission européenne propose un objectif de 30% pour 2030 pour l'objectif d'efficacité énergétique (voir rubrique « *Bibliothèque* »), qui complète ainsi le cadre d'action Energie Climat 2030 adopté un début d'année (voir Echos d'Europe n°96). Cet objectif d'économies d'énergie proposé va au-delà des 25% requis pour réduire de 40% les émissions de CO2 d'ici à 2030. L'objectif de 30% proposé se fonde sur les avancées déjà enregistrées: les nouveaux bâtiments consomment moitié moins d'énergie que dans les années 1980 et l'intensité énergétique du secteur industriel est inférieure de près de 19 % au niveau de 2001.

Selon la Commission, cet objectif d'efficacité énergétique permettra de nouveaux débouchés pour les entreprises, des factures d'énergie abordables pour les consommateurs, une sécurité énergétique renforcée grâce à une réduction sensible des importations de gaz naturel et des incidences positives sur l'environnement.

La communication examine également la progression vers l'objectif que s'est fixé l'UE de réaliser 20% d'économies d'énergie d'ici à 2020. A l'heure actuelle, la Commission européenne estime que 18 à 19% d'économies seront réalisées en 2020 et que l'objectif convenu de 20 % reste réalisable si tous les États de l'UE mettent en œuvre les éléments de la législation déjà adoptée.

Les avancées en matière d'efficacité énergétique seront réévaluées en 2017. La Commission examinera alors l'opportunité d'utiliser d'autres indicateurs pour exprimer et contrôler la progression vers l'objectif d'efficacité énergétique. Comme pour l'intensité énergétique, il pourrait s'agir d'indicateurs prenant mieux en compte l'évolution sous-jacente du PIB et de la croissance de la population, ainsi que les projections y afférentes.

ENTREPRISES

COSME : accord entre la Commission européenne et le Fonds européen d'investissement pour stimuler les possibilités de financement des PME

La Commission européenne et le Fonds européen d'investissement (FEI) ont signé un accord dans le cadre du programme de l'UE pour la compétitivité des entreprises et des PME (COSME) qui permettra de mobiliser jusqu'à 25 milliards d'€ de financement supplémentaires sous la forme de garanties de prêts et de fonds propres afin de faciliter l'accès des PME au crédit.

21 milliards d'€ seront consacrés aux garanties pour les PME, qui devraient être près de 330.000 à en bénéficier. Les 4 milliards restants seront consacrés à des fonds propres destinés à aider les PME, notamment celles en phase d'expansion et exerçant des activités transfrontalières. Environ 500 PME devraient bénéficier de ces fonds.

Il est à noter que le portail « Financement » fournit des informations sur la façon dont les entreprises peuvent accéder aux 100 milliards d'€ de financement européen, via les différents programmes de l'UE. Il donne aussi des informations détaillées sur la manière dont les PME peuvent s'adresser aux banques et autres institutions financières pour solliciter un financement bénéficiant du soutien de l'Union. Ce portail est accessible dans toutes les langues de l'Union à tous les États membres de l'UE et pays candidats à l'adhésion.

Pour accéder au portail : http://europa.eu/youreurope/business/funding-grants/access-to-finance/index_fr.htm

POLITIQUE DE COHESION

Programmation 2014-2020

La Commission européenne a déjà adopté 16 des 28 accords de partenariat (AP) et est en train d'examiner les AP reçus des autres États membres, ainsi que les projets des programmes opérationnels (PO) des États membres et des régions de l'UE définissant leurs plans d'investissement des Fonds structurels et d'investissement européens (FESI) pour la période de programmation 2014-2020.

L'AP français, adopté début août dernier, définit la stratégie à mettre en œuvre pour l'utilisation optimale des crédits des FESI dans les régions. Pour mémoire, la France dispose, pour la période 2014-2020, d'une enveloppe de 15,9 milliards d'€ pour la politique de cohésion, de 11,4 milliards d'€ pour le développement rural et de 588 millions d'€ au titre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Les investissements de l'UE se concentreront en priorité vers la création d'emplois durables de qualité afin de lutter contre le chômage, la relance de la croissance en soutenant l'innovation, l'économie à faible intensité de carbone ainsi que l'éducation et la formation dans les villes comme dans les zones rurales. Ils permettront également de promouvoir l'esprit d'entreprise, de combattre l'exclusion sociale et de contribuer de façon notable à une économie respectueuse de l'environnement et efficace dans l'utilisation des ressources.

Plus d'info : <http://www.europe-en-france.gouv.fr/L-Europe-s-engage/Accord-de-partenariat>

Le FEDER sous-utilisé pour financer des projets dans le cadre de la biodiversité

La Cour européenne des comptes a récemment publié un rapport intitulé « Le FEDER finance-t-il efficacement les projets destinés à promouvoir directement la biodiversité dans le cadre de la stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2020 ? » (voir rubrique « [Bibliothèque](#) »).

Le financement de projets dans le cadre de l'environnement se fait au travers du programme LIFE, unique source financière européenne spécifiquement dédiée à cette thématique. Pour compléter cette source de financement, les États membres peuvent utiliser les autres Fonds européens : FEDER, FEAGA et FEAMP. Dans le rapport de la Cour des comptes, il apparaît que les États membres utilisent le FEDER de façon limitée pour des projets en matière de biodiversité. Elle recommande ainsi à la Commission européenne d'aider les États membres à établir des priorités en matière de rétablissement de la biodiversité dans les programmes opérationnels (PO), d'évaluer la complémentarité entre les actions de promotion de la biodiversité dans les PO établis au titre du FEDER et les projets financés par les autres Fonds, et d'assurer davantage le suivi de la mise en œuvre effective de ces PO.

Les États membres devraient également être aidés dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique active de protection de la biodiversité : mise en œuvre de plans de protection et de gestion spécifiques pour les habitats et les espèces, application du FEDER en interaction avec d'autres fonds communautaires et mise en place dans les PO de procédures d'évaluation des modifications de l'environnement affectant les habitats et les espèces après intervention.

Nouveau Président de la CRPM

L'Assemblée générale de la CRPM, qui s'est réunie à Umeå (Suède) les 25 et 26 septembre derniers, a élu le portugais Vasco CORDEIRO à la présidence de la CRPM pour un mandat de 2 ans. Il succède à Mme Annika Annerby JANSSON (Présidente de la Région Skåne, Danemark). M. CORDEIRO est Président de la région autonome des Açores depuis 2012 et membre du Comité des Régions. Les priorités de son mandat seront la cohésion territoriale, la mise en œuvre de la politique maritime intégrée et l'amélioration de l'accessibilité des régions périphériques.

RECHERCHE ET INNOVATION

Les Etats membres appelés à prendre des mesures pour la pleine réalisation du marché unique de la recherche

Dans son dernier rapport sur l'état d'avancement de l'Espace Européen de la Recherche (EER), dont l'objectif est une plus grande mobilité, une concurrence accrue et une meilleure coopération des chercheurs, des instituts de recherche et des entreprises, la Commission européenne énonce que, si le partenariat EER-Etats membres-acteurs de la recherche-Commission européenne est bien avancé dans ses travaux et que les conditions de réalisation du marché unique de la recherche sont en place, des réformes doivent être mises en œuvre au niveau national pour en améliorer le fonctionnement (voir rubrique « [Bibliothèque](#) »).

Concrètement, les avancées en matière de l'EER sont les suivantes :

- du côté de l'UE : intégration de l'EER dans le Semestre européen, important soutien financier dans le cadre du programme Horizon 2020, mise en place d'un mécanisme de suivi pour évaluer les performances des Etats membres et des organisations de recherche ;
- du côté des Etats membres : adoption par les Etats membres de mesures de soutien à l'EER prises en compte dans les programmes nationaux de réforme ;
- du côté des organismes de recherche et des bailleurs de fonds : développement de leur intérêt pour l'EER.

Toutefois, il apparaît dans le rapport que des différences importantes subsistent toujours au niveau des Etats membres concernant notamment l'ampleur des appels à projets, la promotion de l'égalité de genre. Les Etats membres sont donc invités par la Commission à mettre en place des mesures au niveau national pour faire du marché unique de la recherche une réalité.

En mars 2015, la Commission européenne, les Etats membres et toutes les organisations parties prenantes se réuniront pour faire un point sur les avancées de l'EER. Mi-2015, les Etats membres devront transmettre à la Commission des feuilles de route présentant les prochaines étapes qu'ils se fixent pour la mise en œuvre de l'EER.

Création d'une nouvelle initiative pilote « Voie express pour l'innovation » et de 5 prix récompensant l'innovation

La Commission européenne vient de lancer une nouvelle initiative pilote d'un montant de 100 millions d'€, intitulée « Voie express pour l'innovation » et 5 cinq prix à l'innovation dans le cadre d'Horizon 2020.

L'initiative « Voie express pour l'innovation » a pour objectif de soutenir de petits consortiums de 3 à 5 organisations innovantes avec une forte participation des entreprises afin de leur donner un dernier « coup de pouce » avant la mise sur le marché de leurs idées. Elle est ouverte aux idées relevant de tout domaine technologique ou d'application et à toute personne morale établie dans l'UE ou dans un pays associé au programme Horizon 2020. Les propositions au titre de cette initiative pourront être déposées à partir de janvier 2015.

Les prix à l'innovation visent à stimuler la réalisation d'avancées technologiques d'une grande utilité pour la société. Les concours pour l'attribution de ces prix débiteront à la fin de l'année 2014 et au début de l'année 2015. D'une valeur de 6 millions d'€ en 2015, ils porteront sur 3 thématiques de recherche : la santé (les prix relatifs à la réduction de l'utilisation des antibiotiques et au scanner alimentaire), l'environnement (les prix relatifs à la réduction de la pollution atmosphérique) et les TIC (les prix relatifs au partage collaboratif du spectre et à la transmission optique).

7-8 octobre : Session plénière du Comité des Régions

7-10 octobre : **Congrès mondial du tourisme social**, Sao Paulo (Brésil)

Information et inscription : www.secscsp.org.br/congressoturismo

10-11 octobre : **Sommet mondial des Régions pour le climat**, Paris

Information et inscription : <http://www.eventbrite.fr/e/world-summit-of-regions-for-climate-invitation-registration-12332339359>

20-23 octobre : Session plénière du Parlement européen

21-22 octobre : **Assises Européennes de la Montagne** organisés par Euromontana et **Assemblée générale de l'AREPO**, Bilbao (Espagne)

Information et inscription : http://www.euromontana.org/images/stories/evenements/EMC/2014/emc2014_concept_programme_fr_v2.pdf

21-22 octobre : **Conférence de lancement du programme Espace Alpin**, Salzburg (Autriche)

Information et inscription : <http://www.alpine-space.eu/information-center/alpine-space-2020-conference/>

23-24 octobre : Conseil européen

23-24 octobre : **IXème Convention Européenne sur la montagne « Qualité des montagnes : prospérité pour les populations et les territoires »** organisée par Euromontana, Bilbao (Espagne)

Information et inscription : <http://www.amiendo.com/mountainconvention2014.html>

3-4 novembre : **Conférence 2014 sur l'innovation durable « Les villes et les régions comme catalyseurs de l'innovation intelligente et durable »**, Copenhague (Danemark)

Information et inscription : <http://cfsd.org.uk/events/sustainable-innovation-2014/>

5-8 novembre : **8ème édition de la Semaine Economique de la Méditerranée sur le thème « Le Tourisme, vecteur de développement économique en Méditerranée »**, Marseille

Information et inscription : <http://www.semaine-eco-med.com/>

12 novembre : **Journée d'informations spécifique sur les Alliances de la connaissance et sur les alliances sectorielles dans le cadre du programme Erasmus+** organisée par la Commission européenne, Bruxelles

Information et inscription : http://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/news/12th-november-2014-erasmus-plus-infoday-knowledge-alliance-and-sector-skills-alliances_en

14 novembre : **Séminaire de lancement de la nouvelle programmation des Fonds européens structurels et d'investissement** organisé par le Commissariat général à l'égalité des territoires, l'ARF et le Conseil régional du Languedoc-Roussillon, Montpellier

Information et inscription à l'adresse suivante : partenariat20142020@cget.gouv.fr

20-21 novembre : **4ème Convention de la Plateforme contre la pauvreté et l'exclusion sociale**, Bruxelles

Information et inscription : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=961>

20-21 novembre : **Conférence sur « L'économie bleue et les services de géo-information pour une croissance durable dans les zones côtières »** organisée par Eurisy, Bari (Italie)

Information et inscription : <http://www.eurisy.org/event-Bari2014/programme-outline>

24-27 novembre : Session plénière du Parlement européen

DERNIERS APPELS D'OFFRES

EDUCATION ET FORMATION

☆ Appel à propositions 2015 — EAC/A04/2014 — Programme Erasmus+

Echéances :

- Action clé n°1
 - Mobilité des individus dans le domaine de la jeunesse : 4 février 2015
 - Mobilité des individus dans les domaines de l'éducation et de la formation : 4 mars 2015
 - Mobilité des individus dans le domaine de la jeunesse : 30 avril 2015
 - Mobilité des individus dans le domaine de la jeunesse : 1er octobre 2015
 - Masters communs Erasmus Mundus : 4 mars 2015
 - Manifestations à grande échelle dans le cadre du service volontaire européen : 3 avril 2015
- Action clé n°2
 - Partenariats stratégiques dans le domaine de la jeunesse : 4 février 2015
 - Partenariats stratégiques dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse : 30 avril 2015
 - Partenariats stratégiques dans le domaine de la jeunesse : 1er octobre 2015
 - Alliances de la connaissance, alliances sectorielles pour les compétences : 26 février 2015
 - Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur : 10 février 2015
 - Renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse : 3 avril 2015 et 2 septembre 2015
- Action clé no 3
 - Rencontres entre les jeunes et les décideurs dans le domaine de la jeunesse 4 février 2015 : 30 avril 2015 et 1er octobre 2015
- Actions Jean Monnet
 - Chaires, modules, centres d'excellence, soutien aux institutions et aux associations, réseaux, projets : 26 février 2015
- Actions dans le domaine du sport
 - Projets de collaboration dans le domaine du sport en lien avec la semaine européenne du sport 2015 uniquement : 22 janvier 2015
 - Projets de collaboration dans le domaine du sport sans lien avec la semaine européenne du sport 2015 : 14 mai 2015
 - Manifestations sportives européennes à but non lucratif en lien avec la semaine européenne du sport 2015 uniquement : 22 janvier 2015
 - Manifestations sportives européennes à but non lucratif sans lien avec la semaine européenne du sport 2015 : 14 mai 2015

JOUE C n°344 du 2 octobre 2014, page 15

<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:C:2014:344:FULL&from=FR>

RECHERCHE ET INNOVATION

☆ Appel à propositions et activités qui y sont liées au titre du plan de travail 2014 de l'entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène 2

FCH 2 JU

Echéance : 6 novembre 2014

JOUE C n°215 du 9 juillet 2014, page 6

<http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/opportunities/h2020/calls/h2020-jti-fch-2014-1.html>

☆ Appel de propositions au titre du programme de travail 2014 du partenariat public-privé sur les bio-industries

H2020-BBI-PPP-2014

Echéance : 15 octobre 2014

JOUE C n°215 du 9 juillet 2014, page 6

<http://ec.europa.eu/research/participants/portal/desktop/en/opportunities/h2020/calls/h2020-bbi-ppp-2014-1.html>

☆ Appels à propositions et activités connexes au titre du programme de travail du CER 2015 relevant du programme-cadre de travail pour la recherche et l'innovation (2014-2020) — Horizon 2020

Echéances : Février à octobre 2015

JOUE C n°248 du 30 juillet 2014, page 6

http://erc.europa.eu/sites/default/files/document/file/ERC_Work_Programme_2015.pdf

RESEAUX TRANSEUROPEENS

Appel à propositions dans le cadre du programme de travail annuel en matière de subventions dans le domaine des réseaux transeuropéens d'infrastructures de transport au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe, pour la période 2014-2020 [décision C(2014) 1919 de la Commission]

Echéance : 26 février 2015

JOUE C n°308 du 11 septembre 2014, page 4

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:JOC_2014_308_R_0006&from=FR

Appels à propositions dans le cadre du programme de travail pluriannuel dans le domaine des réseaux transeuropéens d'infrastructures de transport au titre du mécanisme pour l'interconnexion en Europe pour la période 2014-2020 [Décision C(2014) 1921 de la Commission]

Echéance : 26 février 2015

JOUE C n°308 du 11 septembre 2014, page 5

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:JOC_2014_308_R_0007&from=FR

TRANSPORTS

Appel à propositions pour l'établissement du partenariat-cadre pour le déploiement de SESAR dans le cadre du programme de travail pluriannuel 2014 pour une assistance financière dans le domaine du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) — Secteur des transports pour la période 2014-2020

Echéance : 15 octobre 2014

JOUE C n°222 du 12 juillet 2014, page 8

http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:JOC_2014_222_R_0006&from=FR

APPELS D'OFFRES EN COURS

EDUCATION ET CULTURE

☆ Appels à propositions Europe Créative

- EAC/S28/2013: Soutien à la distribution de films européens non nationaux – soutien automatique (31 juillet 2015) «

- EAC/S21/2013: Soutien à la distribution de films européens non nationaux - soutien « agent de vente » (1er mars 2016)

RECHERCHE ET INNOVATION

- ☆ H2020-FETHPC-2014 (25 novembre 2014)
- ☆ H2020-FETOPEN-(31 mars 2015, 29 sept. 2015)
- ☆ H2020-EINFRA-2015-1 (14 janvier 2015)
- ☆ H2020-INFRA-SUP-2015-1 (14 janvier 2015)
- ☆ H2020-INFRADEV-1-2015-1 (14 janv. 2015)
- ☆ H2020-INNOSUP-2014-5 (16 déc. 2014)
- ☆ H2020-INNOSUP-2015-1 (30 avril 2015)
- ☆ H2020-INNOSUP-2015-2 (10 mars 2015)
- ☆ H2020-INNOSUP-2015-3 (21 janvier 2015)
- ☆ H2020-SMEINST-1-2015 (16 déc. 2015)
- ☆ H2020-SMEINST-2-2015 (16 déc. 2015)
- ☆ H2020-PROTEC-2015 (27 novembre 2014)
- ☆ H2020-EO-2015 (27 novembre 2014)
- ☆ H2020-COMPET-2015 (27 novembre 2014)
- ☆ H2020-Galileo-2015-1 (4 février 2015)
- ☆ H2020-ICT-2014-2 (25 novembre 2014)
- ☆ H2020-FETHPC-2014 (25 novembre 2014)
- ☆ H2020-FoF-2015 (9 décembre 2014)
- ☆ H2020-SMEINST-1-2014 (17 déc. 2014)
- ☆ H2020-SMEINST-2-2014 (17 déc. 2014)
- ☆ H2020-FETOPEN-2014-2015 (25 sept. 2015)
- ☆ H2020-FoF-2015 (9 décembre 2014)
- ☆ H2020-EeB-2015 (9 décembre 2014)
- ☆ H2020-SPIRE-2015 (9 décembre 2014)
- ☆ H2020-SMEINST-1-2014 (17 déc. 2014)
- ☆ H2020-SMEINST-2-2014 (17 déc. 2014)
- ☆ H2020-LEIT-BIO-2015-1 (24 février 2015)
- ☆ H2020-SMEINST-1-2015 (16 déc. 2015)
- ☆ H2020-FETOPEN-2014-2015 (25 sept. 2015)
- ☆ H2020-SMEINST-2-2015 (16 déc. 2015)
- ☆ H2020-PHC-2015-single-stage (21 avril 2015)
- ☆ H2020-HCO-2015 (21 avril 2015)
- ☆ H2020-SFS-2015-2 (24 février 2015)
- ☆ H2020-SCC-2015 (3 mars 2015)
- ☆ H2020-LCE-2015-2 (3 mars 2015)
- ☆ H2020-LCE-2015-3 (3 mars 2015)

- ☆ H2020-LCE-2015-4 (5 mai 2015)
- ☆ H2020-EE-2015-4-PDA (10 juin 2015)
- ☆ H2020-EE-2015-3-MarketUptake (10 juin 2015)
- ☆ H2020-EE-2015-2-RIA (10 juin 2015)
- ☆ H2020-FETOPEN-2014-2015 (25 sept. 2015)
- ☆ H2020-MG-2015_SingeStage-A (31 mars 2015)
- ☆ H2020-MG-2015_TwoStages (31 mars 2015)
- ☆ H2020-MG-2015_SingeStage-B (27 août 2015)
- ☆ H2020-GV-2015 (27 août 2015)
- ☆ H2020-WATER-2015-one-stage (10 mars 2015)
- ☆ H2020-SC5-2015-one-stage (10 mars 2015)
- ☆ H2020-WASTE-2015-one-stage (10 mars 2015)
- ☆ H2020-EURO-SOCIETY-2015 (7 janvier 2015)
- ☆ H2020-YOUNG-SOCIETY-2015 (7 janvier 2015)
- ☆ H2020-REFLECTIVE-SOCIETY-2015 (7 janv. 2015)
- ☆ H2020-INT-SOCIETY-2015 (7 janvier 2015)
- ☆ H2020-INT-INCO-2015 (20 janvier 2015)
- ☆ H2020-INSO-2015 (31 mars 2015)
- ☆ H2020-EURO-6-2015 (21 avril 2015)
- ☆ H2020-REFLECTIVE-6-2015 (21 avril 2015)
- ☆ H2020-INSO-2015-CNECT (21 avril 2015)
- ☆ H2020-DS-2015-1 (21 août 2015)
- ☆ H2020-ISSI-2015-1 (16 septembre 2015)
- ☆ H2020-GERI-2015-1 (16 septembre 2015)
- ☆ H2020-SEAC-2015-1 (16 septembre 2015)
- ☆ H2020-GARRI-2015-1 (16 septembre 2015)
- ☆ H2020-NMP-PILOTS-2015 (26 mars 2015)
- ☆ H2020-NMP-CSA-2015 (26 mars 2015)
- ☆ H2020-NMP-ERA-NET-2015 (26 mars 2015)
- ☆ H2020-NMP-2015-two-stage (26 mars 2015)
- ☆ H2020-BG-2015-2 (24 février 2015)
- ☆ H2020-BG-2015-1 (11 juin 2015)
- ☆ H2020-ISIB-2015-1 (11 juin 2015)
- ☆ H2020-SFS-2015-1 (11 juin 2015)
- ☆ H2020-EE-2015-1-PPP (9 décembre 2014)
- ☆ H2020-ISIB-2015-2 (24 février 2015)

EDUCATION ET CULTURE

L'école de Beder (Danemark) souhaite développer un projet de coopération avec des classes françaises accueillant des élèves de 13 à 16 ans. Le thème du projet pourrait être « Les jeunes en Europe - un adulte dans un monde globalisé qui exige de nouvelles communautés et modes de vie » et les sous-thèmes : la démocratie, l'écologie, la science, le modèle social européen et le racisme.

La Région Sardaigne (Italie) recherche des partenaires dans le cadre du programme Europe Creative (appel à propositions EACEA 32/2014 : Projets européens de coopération) pour un projet ayant pour objectif le renforcement et l'intégration des contenus d'archives concernant l'artisanat traditionnel des régions méditerranéennes.

La bibliothèque de la commune Di Merano (Italie) cherche des partenaires dans le cadre du programme Europe Creative (appel à propositions EACEA 32/2014 : Projets européens de coopération) pour son projet « cArtBooks » dont l'objectif est de développer la créativité et l'alphabétisation des enfants.

Le musée international de la céramique de Faenza (Italie) cherche des partenaires pour des projets concernant la céramique dans tous ses aspects (restauration, préservation, communication) et l'organisation des musées (gestion, organisation d'évènements, programmes didactiques, meilleures pratiques).

La ville de Catania (Sicile, Italie) cherche des partenaires dans le cadre du programme Creative Europe pour un projet intitulé « Mapped / Urban routes ». Ce projet interdisciplinaire a vocation à développer les échanges artistiques et culturels à travers la création de chemins artistiques virtuels connectant les sites de patrimoine culturel à des « lieux seuils » tels que des ports.

RECHERCHE ET INNOVATION

La ville de Sabadell (Espagne) cherche des partenaires dans le cadre de l'appel à propositions H2020-WATER-1-2015-two stage du programme Horizon 2020 pour un projet portant sur le développement de circuits innovants pour la fourniture d'eau en milieu urbain.

Une société française basée à Dijon et spécialisée dans la mobilité durable et l'industrie des technologies propres souhaite participer en tant que partenaire à des projets dans le cadre de la thématique « Véhicules verts » du programme Horizon 2020 et plus spécifiquement les appels à propositions suivants : GV-4-2014 « Lumière hydride et véhicules lourds », GV-5-2014 « 2 roues électriques et nouveaux concepts de véhicules ultra légers », et GV-6-2015 « Contrôle du motopropulseur pour les véhicules lourds avec des émissions optimisées ».

Une entreprise multiforme spécialisée dans la création de logiciels de veille et de renseignements de haut niveau et très performants, dans les secteurs de transport de surface et maritime souhaite participer en tant que partenaire à un projet dans le cadre de l'appel à propositions Mobilité pour la croissance (MG.6.3-2015 : Plateformes communes de communication et de navigation pour les applications logistiques pan-européennes) du programme Horizon 2020.

L'Université d'économie de Bratislava (Slovaquie) souhaite participer en tant que partenaire à des projets dans le cadre de l'appel à proposition « Mobilité pour la croissance » (MG-5.4-2015 : Renforcer les connaissances et les capacités des autorités locales).

⇒ Le détail des offres de partenariat (contacts et fiches techniques des projets) sera envoyé sur demande

CONSULTATIONS

ENTREPRISES ET INDUSTRIE

Une politique européenne forte pour soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) et les entrepreneurs de 2015 à 2020 – Consultation publique sur le «Small Business Act» (SBA)

Consultation ouverte jusqu'au 15 décembre 2014

Pour y participer : http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/small-business-act/public-consultation-sba/index_en.htm

ENVIRONNEMENT

Les possibilités d'optimisation de la réutilisation de l'eau dans l'UE

Consultation ouverte jusqu'au 7 novembre 2014

Pour y participer : http://ec.europa.eu/environment/consultations/water_reuse_en.htm

MARCHE INTERIEUR

La possibilité d'étendre la protection des indications géographiques de l'Union européenne aux produits non agricoles – Tirer le meilleur parti des savoir-faire traditionnels européens

Consultation ouverte jusqu'au 28 octobre 2014

Pour y participer : http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/2014/geo-indications-non-agri/index_en.htm

TOURISME

La sécurité dans le domaine des services d'hébergement touristique

Consultation ouverte jusqu'au 30 novembre 2014

Pour y participer : http://ec.europa.eu/dgs/health_consumer/dgs_consultations/ca/consultation_20141130_tourism_en.htm

STRATEGIE EUROPE 2020

La stratégie Europe 2020

Consultation ouverte jusqu'au 31 octobre 2014

Pour y participer : http://ec.europa.eu/europe2020/public-consultation/index_fr.htm

Commandez vos documents par fax ou par courrier électronique**Destinataire : Antenne C.T.C.**Tél : 00.322.235.86.12 – Fax : 00.322.235.86.65 – Courriel : ctc.bruxelles@skynet.be

EXPÉDITEUR:
SERVICE:
ADRESSE:
TÉLÉPHONE:
TÉLÉCOPIE:

AFFAIRES MARITIMES ET PECHE

- Rapport spécial de la Cour des Comptes européenne n° 10 /2014 « L'efficacité du soutien à l'aquaculture apporté par le Fonds européen pour la pêche »
http://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR14_10/QJAB14010FRC.pdf
- Règlement délégué (UE) no 1014/2014 de la Commission du 22 juillet 2014 complétant le règlement (UE) no 508/2014 du Parlement européen et du Conseil relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant les règlements du Conseil (CE) no 2328/2003, (CE) no 861/2006, (CE) no 1198/2006 et (CE) no 791/2007 et le règlement (UE) no 1255/2011 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le contenu et la mise en place d'un système commun de suivi et d'évaluation pour les opérations financées au titre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
JOUE L n°283 du 27 septembre 2014, page 11
http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:JOL_2014_283_R_0005&from=FR
- Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord amendé portant création de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée COM(2014) 580 final
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52014PC0580&rid=12>

AGRICULTURE

- Règlement d'exécution (UE) n° 836/2014 de la Commission du 31 juillet 2014 modifiant le règlement (CE) no 889/2008 portant modalités d'application du règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques en ce qui concerne la production biologique, l'étiquetage et les contrôles
JOUE L n°230 du 1er août 2014, page 10
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014R0836&from=FR>
- Communication de la Commission européenne concernant la position du Conseil arrêtée en première lecture en vue de l'adoption d'une directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2001/18/CE en ce qui concerne la possibilité pour les États membres de restreindre ou d'interdire la culture d'OGM sur leur territoire
Doc COM (2014) 570 final
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52014PC0570&qid=1411460774321&from=FR>
- Décision du Conseil du 15 septembre 2014 relative à la position à adopter, au nom de l'Union européenne, au sein du Conseil des membres du Conseil oléicole international, en ce qui concerne la prorogation de l'accord international de 2005 sur l'huile d'olive et les olives de table
JOUE L n°275 du 17 septembre 2014, page 6
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014D0664&from=FR>
- Règlement délégué (UE) no 1001/2014 de la Commission du 18 juillet 2014 modifiant l'annexe X du règlement (UE) no 1307/2013 du Parlement européen et du Conseil établissant les règles relatives aux paiements directs en faveur des agriculteurs au titre des régimes de soutien relevant de la politique agricole commune
JOUE C n°281 du 25 septembre 2014, page 1
http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:JOL_2014_281_R_0001&from=FR

- Avis du Comité des régions — Ressources génétiques agricoles: de la conservation à l'utilisation durable
JOUE C n°271 du 19 août 2014, page 66
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52014IR1277&from=FR>

BUDGET

- Avis du Comité des régions — Le projet de budget de l'Union européenne pour 2015
JOUE C n°271 du 19 août 2014, page 58
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52014IR1750&from=FR>

CONCURRENCE

- Projet de règlement de la Commission européenne du 1er août 2014 déclarant certaines catégories d'aides aux entreprises actives dans la production, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
JOUE C n°258 du 8 août 2014, page 1
[http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52014XC0808\(02\)&from=FR](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52014XC0808(02)&from=FR)

CULTURE

- Etude d'impact du programme Erasmus (en anglais uniquement)
http://ec.europa.eu/education/library/study/2014/erasmus-impact_en.pdf
- Communication de la Commission « Vers une approche intégrée du patrimoine culturel européen »
COM(2014) 477 final
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=COM:2014:477:FIN&rid=16>
- Rapport sur la mise en œuvre et la pertinence du programme de travail en faveur de la culture 2011-2014
COM(2014) 535 final
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52014DC0535&rid=9>

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

- Projet d'avis du Comité des régions — Mobilité des travailleurs et renforcement du réseau EURES
JOUE C n°271 du 19 août 2014, page 70
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52014AR1315&from=FR>

ENERGIE

- Communication de la Commission « Efficacité énergétique: quelle contribution à la sécurité énergétique et au cadre d'action 2030 en matière de climat et d'énergie? »
COM(2014) 520 final
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=COM:2014:520:FIN&rid=3>

ENTREPRISES

- Décision d'exécution de la Commission du 11 septembre 2014 relative au modèle d'accord de financement pour la contribution du Fonds européen de développement régional et du Fonds européen agricole pour le développement rural à un instrument conjoint de garantie non plafonnée et à un instrument financier de titrisation en faveur des petites et moyennes entreprises
JOUE L n°271 du 12 septembre 2014, page 58
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014D0660&from=FR>

ENVIRONNEMENT

- Communication de la Commission européenne « Vers une économie circulaire: programme «zéro déchet» pour l'Europe »
COM(2014) 398 final
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=COM:2014:398:REV1&rid=4>
- Avis du Comité des régions — Les villes durables dans le 7e programme d'action pour l'environnement
JOUE C n°271 du 19 août 2014, page 25
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52013IR7987&from=FR>

- Avis du Comité des régions — La gouvernance multiniveaux dans la promotion d'une stratégie de l'Union européenne pour la biodiversité à l'horizon 2020 et la mise en œuvre des objectifs internationaux d'Aichi
JOUE C n°271 du 19 août 2014, page 45
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52013IR8074&from=FR>
- Avis du Comité des régions — Cadre d'action de Hyogo post-2015: gérer les risques pour parvenir à la résilience
JOUE C n°271 du 19 août 2014, page 61
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52014IR2646&from=FR>

INSTITUTIONS EUROPEENNES

- Discours du Président de la Commission européenne, Jean-Claude JUNCKER, le 10 septembre 2014 « La bonne équipe pour le changement »
http://europa.eu/rapid/press-release_SPEECH-14-585_fr.htm
- Analyse de la Cour des Comptes européenne des économies potentielles pour le budget de l'UE en cas de centralisation des activités du Parlement européen
http://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/PL1407_LETTER/PL1407_LETTER_FR.pdf
- Rapport annuel 2013 sur les relations entre la Commission européenne et les parlements nationaux
COM(2014) 507 final
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=COM:2014:507:FIN&rid=12>

POLITIQUE DE COHESION

- Sixième rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale: investissement pour l'emploi et la croissance
COM(2014) 473 final
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=COM:2014:473:FIN&rid=6>
- Communication de la Commission européenne « La dimension urbaine des politiques européennes : principales caractéristiques d'un programme urbain de l'UE »
COM(2014) 490 final
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52014DC0490&rid=21>
- Rapport spécial no 7/2014 «Le FEDER a-t-il contribué avec succès au développement de pépinières d'entreprises?»
JOUE C n°295 du 3 septembre 2014, page 3
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:C2014/295/03&from=FR>
- Rapport spécial no 12/2014 — « Le FEDER finance-t-il efficacement les projets destinés à promouvoir directement la biodiversité dans le cadre de la "stratégie de l'Union européenne en matière de biodiversité à l'horizon 2020" ? »
JOUE C n°321 du 18 septembre 2014, page 2
http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:JOC_2014_321_R_0002&from=FR
- Rapport spécial de la Cour des Comptes européenne n° 6/2014 « L'aide en faveur des énergies renouvelables accordée au titre de la politique de cohésion a-t-elle produit de bons résultats ? »
http://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR14_06/SR14_06_FR.pdf
- Avis du Comité des régions — Vers une politique urbaine intégrée pour l'Union européenne
JOUE C n°371 du 19 août 2014, page 11
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52013IR6902&from=FR>
- Guide sur la synergie entre les Fonds structurels européens, Horizon 2020 et les autres programmes européens en matière de recherche, d'innovation et de compétitivité (en anglais uniquement)
http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/guides/synergy/synergies_en.pdf

POLITIQUE DE VOISINAGE

- Règlement d'exécution (UE) no 897/2014 de la Commission du 18 août 2014 fixant des dispositions spécifiques pour la mise en œuvre des programmes de coopération transfrontalière financés dans le cadre du règlement (UE) no 232/2014 du Parlement européen et du Conseil instituant un instrument européen de voisinage
JOUE L n°244 du 19 août 2014, page 12
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32014R0897&from=FR>

RECHERCHE ET INNOVATION

- Proposition de décision du Conseil modifiant la décision 2007/198/Euratom instituant une entreprise commune pour ITER et le développement de l'énergie de fusion et lui conférant des avantages
COM(2014) 459 final
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52014PC0459&rid=29>
- Décision d'exécution de la Commission du 6 août 2014 constituant l'Infrastructure de recherche numérique pour les arts et les sciences humaines en consortium pour une infrastructure européenne de recherche (ERIC DARIAH)
JOUE L n°239 du 12 août 2014, page 64
http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=OJ:JOL_2014_239_R_0006&from=FR
- Communication de la Commission « Espace européen de la recherche - Rapport d'étape 2014 »
COM(2014) 575 final
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52014DC0575&rid=29>
- Rapport de la Commission sur les activités du Conseil européen de la recherche et la réalisation des objectifs fixés dans le programme spécifique «Idées» en 2013
COM(2014) 531 final
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52014DC0531&rid=5>
- Rapport sur la mise en oeuvre de la stratégie de coopération internationale en matière de recherche et d'innovation
COM(2014) 567 final
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52014DC0567&rid=20>

TOURISME

- Livre vert sur la sécurité des services d'hébergement touristique
COM(2014) 464 final
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=COM:2014:464:FIN&rid=18>
- Rapport de la Commission sur l'application du règlement (CE) n° 723/2009 du Conseil du 25 juin 2009 relatif à un cadre juridique communautaire applicable à un Consortium pour une infrastructure européenne de recherche (ERIC)
COM(2014) 460 final
<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52014DC0460&rid=31>